



Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en
fonction :

29

Nombre des membres
participant à la séance :

22 + 3 procurations

Mise en ligne sur le site
internet de la commune le
24 février 2026 par
Monsieur Gilbert STOECKEL
Maire de Thann

et affichée à la porte de la
mairie en date du
24 février 2026

LISTE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2026

Point n° 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2026

Procès-verbal approuvé par : 25 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 2a – Budget Primitif 2026

Le Conseil Municipal :

- adopte le projet de Budget Primitif 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **14 881 961 euros**, établit conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, et tel qu'il figure dans le rapport budgétaire annexé à la présente délibération,
- approuve le principe de la fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Délibération approuvée par : 19 voix
Abstention : 3 voix
Contre : 3 voix

Délibération n° 2b – Ouverture et affectation d'une Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n° 26-01 – Restauration des vitraux de la Collégiale Saint-Thiébaud

Le Conseil Municipal :

- approuve la création d'une Autorisation de Programme n° 26-01 intitulée « Restauration des vitraux de la Collégiale Saint-Thiébaud » pour un montant de 5 200 000 euros sur le chapitre budgétaire 23,
- valide l'échéancier prévisionnel de Crédits de Paiements,
- affecte un montant de 1 300 000 euros à l'opération 26-01-001 « Tranche ferme »,
- autorise Monsieur le Maire à inscrire les Crédits de Paiement 2026 au Budget Primitif 2026 pour 500 000 euros.

Délibération approuvée par : 25 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 2c – Attribution d’une subvention de fonctionnement à l’Amicale du Personnel de la Ville de Thann

Le Conseil Municipal :

- approuve l'attribution et le versement d'une subvention d'un montant de 22 500 euros à l'Amicale du Personnel de la Ville de Thann.

Délibération approuvée par : 25 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 3a – Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal :

- modifie en conséquence, le tableau des effectifs du personnel communal tel qu'annexé à la présente délibération,
- prévoit les crédits en conséquence au budget de la Ville.

Délibération approuvée par : 25 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 3b – Approbation du projet d’ouverture d’un Espace France Services et signature de la convention de co-portage

Le Conseil Municipal :

- approuve le projet d’ouverture d’un Espace France Services au sein des locaux de la Sous-Préfecture de Thann Guebwiller,
- accepte les modalités relatives au fonctionnement de l’Espace France Services et notamment les modalités de mise à disposition de personnels par la Ville de Thann,
- autorise Monsieur le Maire à signer, pour le compte et au nom de la Ville, la convention relative au partenariat Ville de Thann/Sous-Préfecture de Thann Guebwiller qui définit les modalités de fonctionnement de l’Espace France Services,
- charge Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Délibération approuvée par : 25 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 3c – Maintien d’un poste de chargé de mission dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain »

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prolonger un emploi non permanent, en contrat de projet affecté sur le programme « Petites Villes de Demain » jusqu’au 31 décembre 2026,
- maintient en conséquence le poste de chargé de mission « Petites Villes de Demain » au tableau des effectifs du personnel,
- sollicite le soutien financier auprès des partenaires du programme « Petites Villes de Demain »,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches en ce sens et à signer tout document nécessaire à l’exécution de la présente délibération,
- inscrit au budget les crédits correspondants.

Délibération approuvée par : 25 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 5a – Attribution d’une subvention exceptionnelle d’investissement à l’US Thann Athlétisme

Le Conseil Municipal :

- approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 2 000 € à l'US Thann Athlétisme, pour l'achat de trois bâches de recouvrement,
- autorise le Monsieur Maire ou son représentant à procéder au mandatement.

Délibération approuvée par : 25 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 5b – Attribution d’une subvention exceptionnelle d’investissement au club Mouche – Vallée de la Thur

Le Conseil Municipal :

- approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 4 000 € au Club Mouche Vallée de la Thur, pour couvrir une partie de la dépense liée à l'achat d'une tondeuse autoportée,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement.

Délibération approuvée par : 25 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 5c – Attribution d’une subvention à l’Amicale Cycliste Thann dans le cadre de la co-organisation de l’édition 2026 de la cyclo sportive GFNY Thann/Grand Ballon

Le Conseil Municipal :

- approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 4 000 € au club de l'Amicale Cycliste Thann,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement.

Délibération approuvée par : 25 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 6a – Attribution de la subvention de fonctionnement 2026 à l’association de gestion du Cercle Saint-Thiébaud

Le Conseil Municipal :

- attribue la subvention de fonctionnement 2026 d'un montant de 21 500 € à l'association de gestion du Cercle Saint-Thiébaud,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement.

Délibération approuvée par : 25 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 7a – Approbation du projet de convention de partenariat « Label Commerçant d’Alsace 2026 » avec la Chambre de Commerce et d’Industrie Alsace Eurométropole (CCI AE)

Le Conseil Municipal :

- approuve le projet de convention de partenariat « Label Commerçant d’Alsace 2026 » entre la Chambre de Commerce et d’Industrie Alsace Eurométropole et la Ville de THANN, annexé à la présente délibération,
- verse une participation forfaitaire de 499 € HT, soit 100 € TTC par point de vente audité, dans la limite de 6 entreprises situées sur le ban communal,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat « Label Commerçant d’Alsace 2026 », les éventuels avenants ainsi que toutes les pièces administratives ou financières y afférents.

Délibération approuvée par : 25 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 7b – Approbation du projet de convention de partenariat « Agir et réussir pour l’Artisanat » avec la Chambre de Métiers d’Alsace (CMA)

Le Conseil Municipal :

- approuve le projet de convention de partenariat « Agir et réussir pour l’artisanat » entre la Chambre de Métiers d’Alsace et la Ville de THANN, annexé à la présente délibération,
- verse une participation forfaitaire de 1 300 € HT, soit 1 560 € TTC pour 5 artisans accompagnés,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat « Agir et réussir pour l’artisanat », les éventuels avenants ainsi que toutes les pièces administratives ou financières y afférents.

Délibération approuvée par : 25 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 7c – Approbation de la convention de mise à disposition d’une licence IV entre la CCTC et la Ville de Thann au bénéfice du Relais Culturel et signature de la convention

Le Conseil Municipal :

- approuve le projet de convention portant sur la mise à disposition de la licence IV, détenue par la Ville de Thann, à la Communauté de Communes de Thann-Cernay,
- acte que cette mise à disposition de la licence IV bénéficie au Relais Culturel Intercommunal Pierre Schielé dans le cadre des manifestations culturelles proposées par ce dernier,
- acte que l’exploitation de la licence IV est confiée à Madame Priscilla JACQUOT, directrice du Relais Culturel Intercommunal et titulaire du permis d’exploiter en date du 12 décembre 2025,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de la licence IV, les éventuels avenants ainsi que toutes les pièces administratives ou financières y afférents.

Délibération approuvée par : 25 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Délibération n° 8a – Approbation d’un plan de gestion différenciée des espaces communaux ouverts au public et sollicitation de subventions

Le Conseil Municipal :

- approuve l’élaboration et la mise en œuvre d’un plan de gestion différenciée des espaces communaux ouverts au public,
- charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions afférentes à l’élaboration d’un plan de gestion différenciée des espaces communaux ouverts au public ainsi qu’à l’acquisition de végétaux et de matériel d’entretien,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce projet et aux différentes demandes de subvention.

Délibération approuvée par : 24 voix
N’ayant pas pris part au vote : 1 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Gilbert STOECKEL
Maire de Thann



Philippe CHUDANT
Secrétaire de Séance